

Yobalu askan WI AUDITIONS CITOYENNES 2024

Les communautés interpellent
les candidat.es à la présidentielle



CRAFS
CADRE DE RÉFLEXION ET D'ACTION
SUR LE POUVOIR AU SÉNÉGAL



GDSP
Groupe de Dialogue Social et Politique

Engagées auprès des communautés et luttant pour une souveraineté alimentaire ancrée dans un système alimentaire durable, nous les organisations membres des dynamiques nationales, dont le Cadre de Réflexion et d'Action sur le Foncier au Sénégal (CRAFS), la Dynamique pour une Transition Agroécologique au Sénégal (DyTAES), le Groupe de Dialogue Social et Politique (GDSP) et l'Alliance Nationale Femmes et Foncier, interpellons les candidat.es à la présidentielle de 2024 sur des thématiques cruciales pour le développement du Sénégal:

- **Gouvernance foncière ;**
- **Souveraineté alimentaire et nutritionnelle.**
- **Protection sociale et gouvernance sanitaire ;**
- **Dialogue politique et social ;**

Forts de nos consultations avec les communautés locales, nous soumettrons aux 19 candidats nos notes de positionnement sur ces sujets essentiels.

Comme en 2019, notre objectif dans ces auditions est d'aligner les politiques foncière, agro sylvo pastorale et halieutique ainsi que la protection sociale sur les aspirations des acteurs de développement pour un avenir meilleur.



Gouvernance foncière au Sénégal





1. Enjeux

Les enjeux fonciers au Sénégal sont prépondérants en raison de l'inadéquation du cadre institutionnel et juridique avec les besoins des exploitations familiales dans un contexte de croissance démographique et de sécurité alimentaire que nous faisons face aujourd'hui.

La gouvernance foncière est encore prise en étau entre la légalité formelle et la légitimité coutumière malgré les évolutions de réforme sur la décentralisation et les tentatives de réformes foncières menées pour améliorer la gouvernance du foncier.

En effet, la majeure partie des exploitations familiales ne dispose pas de droits formels sur le foncier qu'elles exploitent. Les jeunes et les femmes ont de réelles contraintes pour accéder à la terre et / ou pour contrôler la terre. Ce qui constitue un frein pour l'obtention de financements adéquats afin de mieux valoriser leurs terres.

Les exploitations familiales ne parviennent toujours pas à trouver des solutions durables et rentables de valorisation de leurs terres malgré un appel pour un retour à l'agriculture et les politiques d'accompagnement initiés par l'État.

Cependant, la persistance des pratiques coutumières au détriment de la législation n'est pas seulement le problème de la gouvernance foncière. Il s'y ajoute la démographie galopante, au niveau urbain conduit à une demande de plus en plus pressante en habitations, les ressources pastorales fortement agressées avec des empiètements sur les parcours du bétail, la réalisation d'infrastructures publiques ou d'investissements privés et l'environnement des affaires avec les investisseurs du foncier ou agrobusiness. La détérioration des terres cultivables du fait des changements climatiques et de mauvaises pratiques agricoles qui ne prennent pas en compte les exigences agro écologiques sont aussi des enjeux de la gouvernance foncière.

Cela constitue une pression sur les ressources foncières et accroît les cas de spéculations sur le foncier et l'accaparement de terres à grande échelle (AGTE) qui sont source de conflits fonciers.

Ainsi, La récurrence des conflits fonciers fait que les contentieux fonciers se multiplient tant en milieu urbain que rural. C'est ce qui justifie que le foncier occupe plus de 60% des contentieux judiciaires au Sénégal. Un phénomène d'accaparement des terres résulte fréquemment de la mainmise progressive de milliers d'hectares de terres jadis occupés par des paysans, par des investisseurs privés, étrangers pour la plupart.

2. Défis majeurs

La question d'une bonne gouvernance foncière avec l'éradication des problèmes d'insécurité et de corruption foncière étaient au cœur des débats dans les différentes phases du processus de réforme foncière au Sénégal. L'échec répété de ces politiques de réforme se traduit par l'édiction de mesures inadaptées au contexte local ; ce qui engendre logiquement d'impacts négatifs sur la protection des droits fonciers des administrés des communautés.

Ainsi, l'un des défis majeurs auxquels notre pays est confronté par rapport à sa gestion du foncier est de finaliser le processus de réforme foncière pour instaurer une gouvernance inclusive et apaisée du foncier pour adopter une approche holistique du foncier et des ressources naturelles, au lieu de s'engager dans une démarche sectorielle.

Le défis d'assurer une mise en valeur optimale et durable du foncier en vue de parvenir à une autosuffisance alimentaire et au développement économique et social, contribue à l'éradication de l'insécurité alimentaire, à la réduction de la pauvreté des populations rurales et offre une source d'emplois attractifs pour les jeunes.

En somme, le développement des outils de gestion et de sécurisation foncière est défi de sécurisation et de gestion durables des ressources naturelles aux collectivités territoriales.

3. Mesures à prendre

S'appuyant sur les orientations formulées par les dynamiques pour l'auditions des candidat, l'axe gouvernance foncière propose une réforme foncière globale qui s'appuie sur les éléments suivants :

- La finalisation de la Réforme Foncière du CNRF
- Une révision du décret 72-1288 relatif aux conditions d'affectation et de désaffectation des terres du domaine national pour permettre une admission d'une mobilité foncière encadrée (proposition de réforme pour l'acceptation de certaines transactions telles que le prêt à titre gracieux et la location)
- Reconnaissance et respect des droits fonciers légitimes des communautés locales qui vivent de la terre : Il est constaté au Sénégal et dans d'autres pays africains, l'importance des occupations coutumières sans titre officiel d'occupation. Le CRAFS veille à la sauvegarde de ces droits légitimes qui sont largement majoritaires, en milieu rural notamment.
- Prendre des mesures spécifiques en faveur des femmes et des jeunes :

Il faut un cadre juridique national Par ailleurs, il doit y avoir le renforcement des conditions de valorisation des bases productives des femmes pour leur autonomisation économique et sociale.

Il faut en outre, la matérialisation de l'engagement des chefs d'états de l'UA sur l'octroi de 30%des terres documentées aux femmes à travers l'évaluation des textes administratifs exemple la circulaire du MAERSA de 2018.



Souveraineté alimentaire et nutritionnelle



I. Contexte

Au Sénégal, l'insécurité alimentaire et nutritionnelle demeure une préoccupation constante. Près de 4 millions de sénégalais.es étaient sous pression alimentaire en 2022 (RPCA).

Bien que les productions rizicoles et horticoles aient augmenté, l'offre nationale demeure largement inférieure à la demande. Le pays doit importer près de 70% de ses denrées alimentaires, principalement le riz, le blé et le maïs.

Cette dépendance vis-à-vis des marchés mondiaux représente un risque, notamment en cas de flambée des prix sur le marché international ou de perturbation logistique de la distribution. Elle rend les ménages sénégalais vulnérables en les exposant aux fluctuations des prix des matières premières agricoles.

Les crises mondiales récentes (guerre en Ukraine, Covid 19) ont largement révélé la fragilité des systèmes alimentaires actuels.

Ce constat est d'autant plus préoccupant que la croissance démographique est soutenue et que les pertes post-récoltes sont importantes.

A cela s'ajoute, la progression des maladies non transmissibles (cancers, maladies cardio-vasculaires et métaboliques) qui sont responsables de 45% des décès au Sénégal. Près de 1/3 des dépenses courantes de santé soit 233 milliards de FCFA, est affecté aux Maladies Non Transmissibles dans le pays. La prévention des maladies d'origine alimentaire devient une priorité de santé publique. Il faut rappeler que le large consensus autour du fait que l'alimentation malsaine est l'une des causes majeures des formes de malnutrition et des maladies transmissibles dans le monde.

Une baisse de l'incidence des maladies infectieuses et une augmentation de celles des maladies non transmissibles (hypertension, diabète, surpoids, accidents cardiovasculaires, cancers, insuffisance rénale...) montrent bien que ce sont nos modes de vie, régimes alimentaires et les facteurs environnementaux, sédentarité qui sont en cause.

Une solution reconnue au niveau international comme levier puissant pour atteindre une souveraineté alimentaire et nutritionnelle est l'agroécologie.

En encourageant la diversification et la relocalisation des systèmes alimentaires, l'agroécologie ouvre un horizon de souveraineté alimentaire, nutritionnelle et énergétique. L'agroécologie propose de repenser les manières de produire, échanger et consommer en tenant compte des spécificités de chaque territoire. Elle privilégie les circuits courts de commercialisation comme moyen de se protéger contre les risques de pénurie et de fluctuations incontrôlées des prix inhérents aux chaînes d'approvisionnement mondialisées. L'agroécologie propose in fine de concevoir des systèmes alimentaires plus sains, durables et équitables en vue d'atteindre une souveraineté alimentaire au Sénégal.

II. Défis

En 2019, les résultats des consultations zonales auprès de plus d'un millier de producteurs. trices conduites par la Dynamique pour une Transition Agroécologique au Sénégal (DyTAES), appuyés par la littérature existante, ont montré que l'agriculture sénégalaise souffre d'un déséquilibre structurel.

Les producteurs.trices montrent une dépendance croissante aux intrants exogènes (semences, fertilisants, minéraux, produits phytosanitaires...) et s'adonnent à une utilisation excessive et non-durable des ressources telles que l'eau, le sol et la forêt. Les systèmes agricoles et d'élevage demeurent fragiles et coexistent de plus en plus difficilement en raison de la pression foncière et des multiples transformations en cours dans les territoires (dégradation des forêts, salinisation des nappes et des sols, réduction des ressources fourragères et de la mobilité du bétail).

Ces déséquilibres sont mus par des processus globaux sur lesquels l'agriculture locale n'a aucune prise, tels que les mutations démographiques, l'urbanisation rapide, le changement climatique ou encore



l'exploitation minière. Les populations rurales qui dépendent de l'agriculture et des ressources naturelles pour leur sécurité alimentaire paient un lourd tribut face à cette dégradation généralisée de leur environnement.

En définitive, le diagnostic réalisé par la DyTAES en 2019 a permis d'identifier 15 défis majeurs pour l'agriculture sénégalaise :

1. Protéger et développer l'agriculture familiale
2. Garantir la sécurité et la souveraineté alimentaire
3. Améliorer l'accès à la terre pour les exploitations familiales
4. Faire de l'agriculture une source d'emplois attractifs pour les jeunes
5. Mieux valoriser les produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques
6. Protéger les ressources en eau productive
7. Protéger et restaurer les terres
8. Gérer durablement les ressources forestières
9. Sécuriser l'accès aux ressources pastorales
10. Gérer durablement les ressources halieutiques
11. Protéger et valoriser l'agro-biodiversité locale
12. Rendre l'agriculture sénégalaise résiliente face au changement climatique
13. Reconstruire les synergies agriculture-élevage
14. Réduire la dépendance aux pesticides et aux engrais minéraux
15. Promouvoir une consommation durable

III. Axes d'interpellation autour de la souveraineté alimentaires

Face aux défis de souveraineté alimentaire cité plutôt, nous [...] invitons le candidat X à l'élaboration d'une politique agro-alimentaire inclusive, intégrée et cohérente, fondée sur le droit à l'alimentation, et permettant: i) de mettre en cohérence les différents programmes et lettres sectoriels (agriculture, élevage, pêche, environnement, santé, commerce, développement territorial,...) autour d'une vision commune, à moyen et long terme, ii) de clarifier la répartition des rôles et des responsabilités des différents acteurs, iii) d'inscrire la transition agroécologique comme priorité politique en ralliant un large panel d'acteurs partageant le même objectif du local au national, à savoir placer les systèmes alimentaires sur la voie de la durabilité.

Cette politique doit s'appuyer sur les principes suivants :

Prise en compte des droits des communautés et gouvernance inclusive

- Inclure dans les politiques le droit à l'alimentation, ainsi que les droits collectifs à la terre, à l'eau, aux semences et aux ressources productives pour les exploitations familiales en général, et les femmes et les jeunes en particulier ;
- Promouvoir des mécanismes de gouvernance participative et inclusive aux niveaux municipal, territorial, et national permettant la participation pleine et entière des agriculteurs.trices et autres acteurs des systèmes alimentaires aux processus décisionnels et à la planification territoriale.

Soutien aux acteurs les plus défavorisés et aux territoires en transition

- Réorienter les subventions et les investissements vers les exploitations agricoles diversifiées et les systèmes alimentaires locaux, qui s'appuient sur les principes de l'agroécologie et des pratiques alimentaires durables ;
- Renforcer les mesures incitatives (allègement administratif et fiscal), d'accompagnement et les mécanismes de protection sociale pour encourager le développement des entreprises locales créa-



trices d'emplois dans les systèmes alimentaires ;

- Soutenir les initiatives portées par les territoires en transition agroécologique et faciliter les ventes directes entre agriculteurs et consommateurs pour renforcer les économies locales ;
- Mettre à disposition un soutien financier pour la recherche participative basée sur les besoins des différents acteurs des SA, notamment les paysans, les acteurs des chaînes de valeur et les collectivités territoriales.

Sensibilisation des consommateurs et soutien aux marchés locaux

- Elaborer et mener des programmes d'éducation des jeunes et de sensibilisation du public sur les avantages sanitaires et nutritionnels des produits locaux et issus de l'agroécologie;
- Renforcer la politique de régulation des importations pour soutenir le développement des marchés locaux, nationaux et régionaux, avec des prix assurant un niveau de vie suffisant aux producteurs ;
- Créer des espaces de vente dédiés aux produits agroécologiques dans les marchés existants ;
- Soutenir la labellisation des produits agroécologiques basée sur un cahier des charges, un dispositif de contrôle et un marketing adapté (indication géographique, marque, emballages écoresponsables, etc.) ;
- Subventionner les ménages urbains à faible revenu afin qu'ils puissent s'offrir une alimentation saine à base de produits locaux agroécologiques ;
- Intégrer un quota de produits issus de l'agroécologie dans la commande publique (restauration scolaire, hôpitaux, armée, prisons, etc.) adapté selon la capacité productive de chaque territoire.

Elaboration de plans alimentaires territorialisés (PAT)

La politique agro-alimentaire nationale doit être déclinée au niveau des territoires à travers des plans alimentaires territorialisés (PAT) devant être élaborés selon le même processus participatif de planification impliquant l'ensemble des acteurs des systèmes alimentaires à l'échelle locale.

Les PAT, en s'inscrivant dans une démarche agroécologique, visent la relocalisation de l'agriculture et de l'alimentation à l'échelle d'un territoire en vue d'atteindre une certaine autonomie, une amélioration de la santé publique, de l'environnement et la création d'emplois au niveau local.

Pour ce faire, les plans doivent s'appuyer sur les principes suivants :

- Garantir la dotation d'infrastructures et de services de base de chaque territoire au bénéfice de petites et moyennes unités de production, conservation, transformation et distribution (infrastructures, équipements adaptés et crédits structurants à taux bonifiés)
- Appuyer la coordination des initiatives et des acteurs agroécologiques du territoire via la structuration des filières et la mise en place de réseaux alimentaires rétablissant les connexions entre agriculteurs et consommateurs (circuit-courts)
- Soutenir le renforcement des capacités des acteurs ruraux pour la conservation, la transformation et la traçabilité des produits agricoles par des formations adéquate, des services d'information et de conseils et des équipements adaptés (ex : normes en vigueur sur la récolte, le séchage, l'hygiène, etc.)

Pérennisation de l'alimentation scolaire

- Avoir une loi spécifique et un financement adéquat de l'alimentation scolaire
- Instaurer un système de quota affecté à la production nationale dans la commande publique (cantines scolaires, hôpitaux, corps militaire, police, gendarmerie, ministères)



Gouvernance Sanitaire et Protection Sociale



Etat des lieux :

Santé

- 45 % des décès au Sénégal sont causés par les Maladies Non Transmissibles. Les dépenses courantes pour la prise en charge des MNT représentent 233,6 milliards par an. Les trois quart de ces dépenses sont supportés par les ménages.
- Le budget du Ministère de la Santé et de l'Action Sociale pour l'année 2024 est d'un montant de 271 623 366 449 F CFA sur un budget global de 7000 Milliards de FCFA.
- Les États membres de l'Union africaine se sont engagés à Abuja, en avril 2001, à allouer 15 % de leur budget gouvernemental à la santé à cause de sa centralité dans toute politique de développement économique et social. 9,4% du budget national tous secteurs confondus est alloué au secteur de la santé

Protection Sociale :

Soutenabilité et pérennisation des programmes de protection sociale

- La Bourse de Sécurité Familiale (BSF) qui est passée de 25.000 Fcfa à son instauration en 2013 à 35.000 Fcfa en mars 2023, coûte désormais 13 Milliards de FCFA à l'Etat du Sénégal. Sa cible est aussi passée de 50 000 familles dans sa phase pilote à 296 000 ménages en 2023.
- 64 000 personnes en situation de handicap bénéficient de la carte d'égalité des chances.
- Le programme de la CMU mis en œuvre par l'Agence de la CMU en est à un taux de couverture de 53%.
- Protection sociale des personnes exerçant les métiers de l'agriculture : Réactualisation et application effective du décret relatif à la protection sociale des personnes exerçant les métiers de l'agriculture sur la base du développement d'un régime de protection sociale adapté

Les enjeux et les défis :

- Financement domestique adéquat de la santé
- Pérennisation et Financement adéquat des programmes de protection sociale
- Mise en œuvre d'un régime de protection sociale agro-sylvo-pastorale soutenu par l'Etat

Propositions

- Instituer une taxe parafiscale sur le tabac pour financer la lutte contre les MNT
- Augmenter le budget du secteur de la santé pour respecter l'engagement d'Abuja
- Adopter un cadre juridique pour sécuriser les programmes de protection sociale
- Prévoir un décret faisant le répertoire des métiers de l'agriculture
- Mettre en œuvre un programme de protection sociale pour les personnes exerçant les métiers d'agriculture

Policy Brief et documentation :

Benchmarking des pratiques de protection sociale

Impact des programmes de protection sociale au Sénégal

Identification et évaluation des nouveaux modes de financement de la protection sociale

Note Politique CNCR, régime de protection sociale pour les personnes exerçant les métiers de l'agriculture

Stratégie Nationale de Financement de la Santé (2017)



Dialogue Politique et Social



INSTITUTIONNALISATION DU DIALOGUE SUR LES POLITIQUES AGRO-SYLVO-PASTORALES ET HALIEUTIQUES

Contexte :

Les enjeux de développement agricole sont indissociables des enjeux plus larges de développement rural notamment l'aménagement du territoire, la production agro-sylvo-pastorale et halieutique, la nutrition, la protection sociale, les marchés et à l'environnement des affaires, la sécurité sanitaire des aliments, la gestion de l'environnement et des ressources naturelles, etc. Ces thématiques qui mobilisent plusieurs secteurs et catégories d'acteurs nécessitent des approches et des arbitrages intersectoriels et multi-acteurs pour asseoir une bonne gouvernance du secteur. Les caractéristiques multi-acteurs du secteur avec des rôles et des responsabilités spécifiques doivent conduire à placer l'amélioration de la prise de décision politique et stratégique inclusive au cœur de la gouvernance. Pour instaurer cette bonne gouvernance, il est plus que nécessaire d'introduire et d'opérationnaliser une série d'instruments de gestion, de pilotages stratégiques et opérationnels, techniques et financiers. En effet, cette gouvernance doit être abordée sous plusieurs aspects, notamment la gouvernance stratégique, programmatique, financière, institutionnelle, technique et opérationnelle.

La justification d'une amélioration de cette gouvernance trouve ses fondements dans les principes suivants :

- La promotion d'une compréhension partagée sur les enjeux et une adhésion aux orientations communes en matière de développement agro-sylvo-pastoral et halieutique.
- Le renforcement du travail inter sectoriel afin de développer la cohérence des politiques sectorielles et des interventions afin d'augmenter leurs impacts.
- Assurer un processus participatif dès la définition jusqu'à la mise en œuvre des politiques, programmes et projets.
- Assurer le fonctionnement des systèmes de suivi et évaluation avec l'implication des OP et la Société civile.
- L'amélioration de la gouvernance exige des concertations et la participation active des différents groupes d'acteurs.

Sur ce plan, le Sénégal a prévu dans les dispositions diverses au chapitre 18 de la Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale (LOASP), l'institutionnalisation du dialogue et de la concertation entre l'État et l'ensemble des acteurs ruraux à travers la création d'un Conseil Supérieur d'Orientation Agro-Sylvo-Pastoral présidé par le Président de la République, et la mise en place de Comités Régionaux présidés par les Gouverneurs. Le suivi de la mise en œuvre effective de la LOASP est assuré par l'organisation d'une conférence agricole annuelle (rédaction d'un rapport annuel).

Au plan opérationnel, depuis l'adoption de son cadre de référence en matière de politique économique et sociale, en l'occurrence le Plan Sénégal Emergent (PSE), le Ministère en charge de l'économie et des finances organise une revue annuelle conjointe (RAC). Elle constitue un cadre de dialogue et d'échange, entre le gouvernement et les différentes parties prenantes, sur les résultats de la mise en œuvre de la politique économique et sociale déclinée dans le PSE.

Au niveau du secteur primaire, le Sénégal s'est engagé à organiser annuellement la Revue Conjointe du Secteur Agricole (RCSA). Cette dernière constitue un instrument clé de soutien à la responsabilité mutuelle. La RCSA sert de plateforme pour la revue collective et inclusive de l'efficacité des politiques et des institutions dans le secteur rural, de même que l'évaluation du niveau de réalisation des investissements et de la performance globale du secteur. Elle permet aux acteurs étatiques et aux acteurs non étatiques de se tenir mutuellement responsables par rapport au respect des promesses et des engage-



ments pris au niveau du Pacte-PDDAA, du PNIASAN et autres accords de coopération tels que ceux de la Nouvelle Alliance pour la sécurité alimentaire et la nutrition (Nouvelle Alliance).

Tous ces instruments constituent des cadres d'établissement du dialogue sensés créer les conditions d'une bonne gouvernance du secteur, mais force est de constater que des manquements et limites demeurent toujours en matière de fonctionnalité, de vision partagée sur les modalités et mécanismes de mise en œuvre des politiques publiques et de respect des engagements des différentes parties prenantes. En effet, le Conseil Supérieur d'Orientation Agro-Sylvo-Pastoral ne s'est jamais réuni depuis son institution en 2007. La Revue Conjointe du Secteur Agricole peine à s'inscrire dans une régularité car depuis 2020, elle ne s'est pas tenue.

Enjeux :

Au regard de ces considérations, l'enjeu est de rendre plus fonctionnels ces mécanismes de dialogue à travers la systématisation de leurs tenures conformément aux dispositions et programmations prévues respectivement par la LOASP et les programmes.

Le Conseil Supérieur d'Orientation Agro-Sylvo-Pastoral (CSOASP) est le poumon de la LOASP. Il est le principal organe de suivi de la mise en œuvre de la LOASP et d'orientation des politiques Agro-Sylvo-Pastorales et Halieutiques. La tenue régulière des rencontres du Conseil Supérieur sera déterminante dans l'amélioration de la gouvernance des politiques agricoles et l'instauration durable d'une culture de transparence et de redevabilité dans la mise en œuvre des politiques Agro-Sylvo-Pastorales et Halieutiques.

La tenue régulière et à temps de la Revue Conjointe du Secteur Agricole devrait permettre principalement (i) d'évaluer la portée et la cohérence des politiques et stratégies, (ii) de mesurer le niveau de respect des engagements des parties prenantes (iii) d'évaluer la performance du secteur, (iv) et d'instaurer une pratique de responsabilité mutuelle et de culture de transparence et de redevabilité.

Propositions

- LA tenue de la première session du Conseil Supérieur d'Orientation Agro-Sylvo-Pastoral (COASP) en 2024 présidé par le Président de la République
- La tenue des sessions des Conseils Régionaux d'Orientation ASP dans les différentes régions en collaboration et en partenariat avec les OP et OSC ainsi qu'avec cadres de dialogue, de réflexion et d'actions mis en place à l'image des DYTAEL, des CRCR, des GDSP régionaux, du CRAFS, etc.).
- L'inscription dans l'agenda du MAERSA de l'organisation annuelle de la Revue Conjointe du Secteur Agricole.
- Les Organisations de Producteurs et de la Société Civile souhaitent et suggèrent que les mécanismes de concertations prévus aux articles 11, 30 et 70 de la LOASP relatifs respectivement aux concertations entre les organisations professionnelles agricoles et les démembrements de l'Etat, au sein des interprofessions agricoles et au niveau du système national de conseil agro-sylvo-pastoral et halieutique soient définis avec méthode et les modalités ainsi que les formats et les niveaux précisés (Ministères, primature et Présidence).
- La tenue et l'animation de dialogue sur des thèmes spécifiques en lien avec les thématiques portées par les dynamiques (Foncier, Agroécologie, Sécurité et Souveraineté alimentaire, investissements agricoles, relève des jeunes, installation/insertion des jeunes, autonomisation des femmes, etc.).

Les organisations membres



Yobalu askan wi

AUDITIONS CITOYENNES 2024